



PRÉFET DE L'AIN

DDT

ARS

Santé Bâtiment Santé Environnement

Conférence environnementale

21 Juin 2016



Un constat : des procédures « partagées » par les services de l'ARS et de la DDT

- **Premier échange en avril 2015,**
- **Identification des procédures appliquées par chaque entité sur les champs "santé-bâtiment" et "santé-environnement",**
- **Des interventions conjointes sur certaines thématiques et en application de plusieurs codes (santé publique, construction et habitation, environnement),**
- **Une description partagée des procédures et interventions de chaque acteurs.**



Élaboration d'une «boite à outils partagée»

- **Des fiches thématiques traitant de :**
- **acoustique,**
- **ambroisie,**
- **amiante,**
- **mérule,**
- **plomb**
- **qualité de l'air intérieur couplée avec la ventilation,**



Objectifs

- **Améliorer l'information des agents, développer une culture plus transversale,**
- **Faciliter les échanges dans le suivi de dossier,**
- **Informers les collectivités et le grand public et rendre plus lisibles les interventions.**



Contenu et format des fiches

- **Présentation du thème et des risques pour la santé,**
- **Identification des acteurs et de leurs actions,**
- **Information sur la procédure de traitement d'un signalement ou d'une plainte d'un occupant ou d'un usager,**
- **Référentiel réglementaire en vigueur (mise à jour annuelle à prévoir)**
- **Liste des liens (sites internet, structures..)**



Illustration

La fiche AMBROISIE



Cette fiche thématique permet de connaître la réglementation en vigueur ainsi que les rôles des différents acteurs intervenant lors d'une procédure de traitement d'un signalement ou d'une plainte liés à l'ambroisie.

Risques

Effet dans l'environnement

L'ambroisie est une plante envahissante qui se développe de manière importante sur les terres nues et peut occuper de grands territoires.

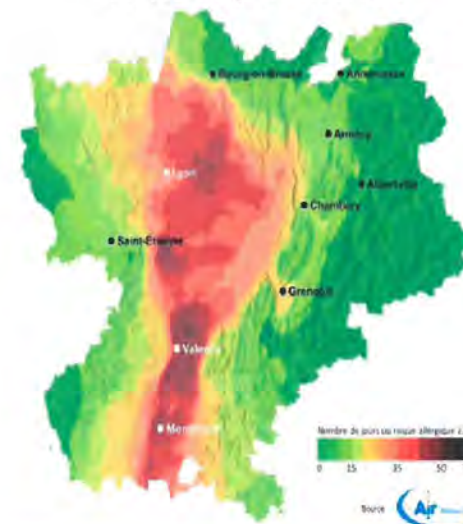
Effet sur l'homme

D'un point de vue sanitaire, son pollen provoque de graves allergies touchant un grand nombre de personnes (1/4 des ménages de Rhône-Alpes compte au moins un membre allergique et 16 000 personnes sont concernées par des soins dans l'Ain).

Au niveau médical, les symptômes sont des rhinites, conjonctivites, trachéites, de l'asthme, et de l'eczéma, Au niveau socio-économique, ces allergies peuvent générer des arrêts de travail,

Financièrement, le coût pour le système de santé en Rhône-Alpes est évalué à 15 millions d'euros en 2012 (source ARS).

Exposition de la population aux pollens d'ambroisie en 2014 en région Rhône-Alpes



Acteurs

SITES INSTITUTIONNELS

Agence régionale de santé (ARS) - Délégation départementale de l'Ain

9 rue de la Grenouillère – CS 80409
01012 Bourg en Bresse cedex – 04 72 34 74 00

Direction départementale des Territoires de l'Ain

23 rue Bourgmayer – CS 90410
01012 Bourg en Bresse cedex – 04 74 45 62 37
ddt@ain.gouv.fr

Conseil départemental de l'Ain

45 avenue Alsace Lorraine – CS 10 114
01003 Bourg-en-Bresse cedex
Direction Environnement : 0437621801
direction.environnement@ain.fr
Direction des routes : 04 74 47 05 30
routes@ain.fr

«Référénts ambroisie» communaux

SIGNALEMENT

Plateforme de signalement

contact@signalement-ambroisie.fr – 0 972 376 888

CONNAISSANCES

Observatoire des ambrosies

observatoire.ambroisie@dijon.inra.fr

Réseau national de surveillance aérobiologique (RNSA)

Le plat du pin – 69690 Brussieu – 04 74 26 19 48 – rnsa@rnsa.fr

Air Rhône-Alpes

3 allée des Sorbiers – 69500 BRON – 09 72 26 48 90

Association Française d'études des ambrosies (AFEDA)

25 Rue Ambroise Paré – 69800 Saint-Priest
afeda@wanadoo.fr

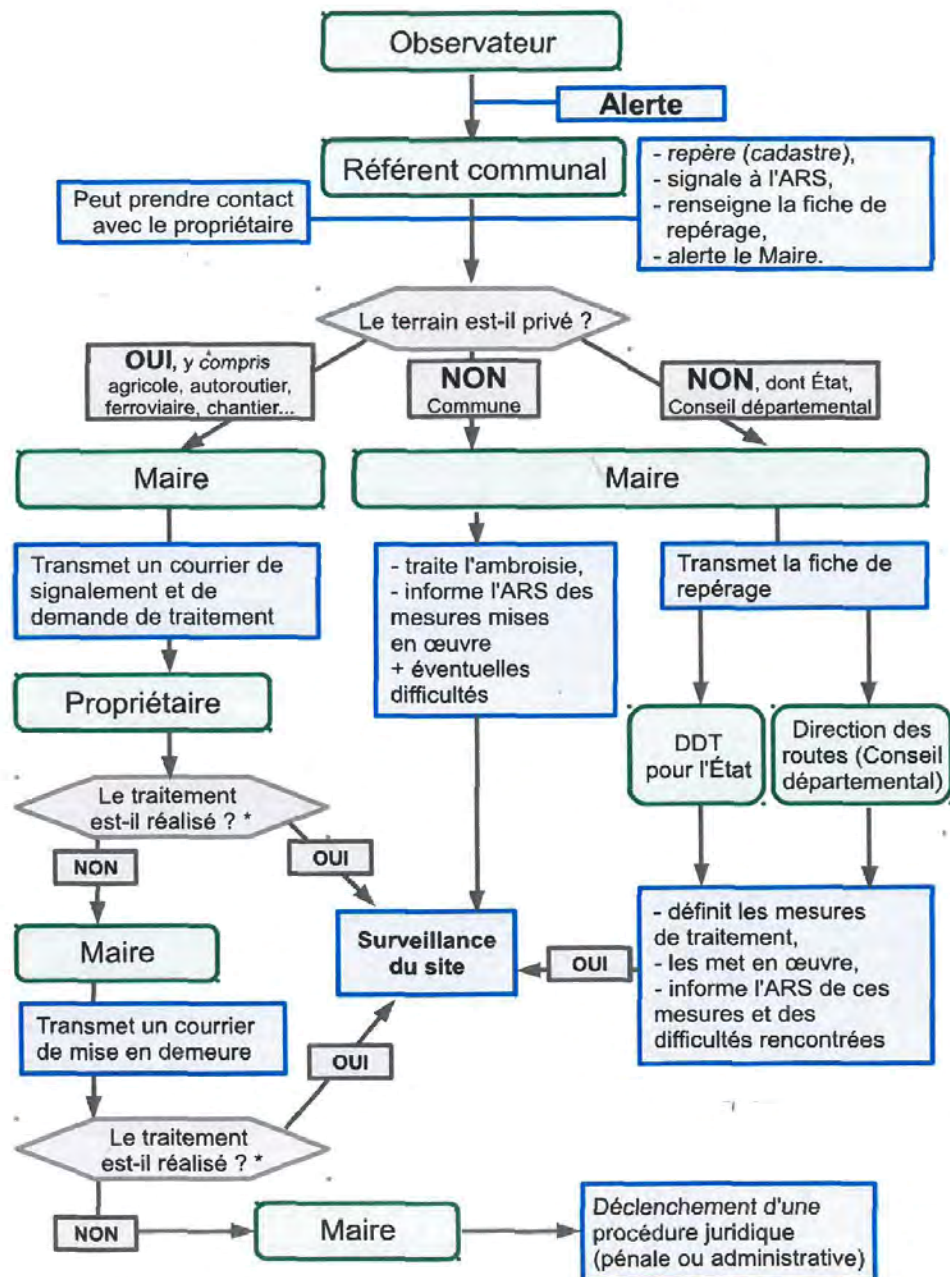
Fiche thématique ambroisie







Logigramme ambroisie



* Constat réalisé par le maire et le référent

Réglementation

La réglementation relève de textes généraux issus des codes de la santé publique, des collectivités territoriales (CGCT) et de l'environnement (CDE).

Son application se fait à travers des procédures réglementaires et contractuelles mises en œuvre au niveau local :

- **Arrêté ministériel du 24 avril 2015** fixant les règles de bonnes conditions agricoles et environnementales (BCAE),
- **Arrêté préfectoral du 23 juillet 2012** fixant les règles de bonnes conditions agricoles et environnementales (BCAE) dans l'Ain,
- **Arrêté préfectoral de l'Ain du 3 juin 2013** relatif à l'obligation de présentation et de destruction, à l'organisation de la lutte et aux modalités de destruction.

Cet arrêté définit :

- ⇒ les personnes visées par l'obligation de prévenir la pousse de l'ambrosie et de la détruire, les milieux concernés,
- ⇒ la protection des populations,
- ⇒ les modalités d'application de cet arrêté par le maire,
- ⇒ les sanctions.

CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

- **L2212-1** «donne pouvoir au maire»,
- **L2212-2** «englobe la salubrité publique dans ses pouvoirs de police»,
- **L 2213-25** «obligation d'entretien et l'exécution d'office».
- **Arrêtés municipaux** dans le cadre des pouvoirs de police du maire, ils permettent de préciser des contraintes spécifiques locales,
- **Plan d'actions** de lutte contre l'ambrosie dans l'Ain (2013).

Sites institutionnels

- site de l'ARS (site de l'Ambrisie dans l'Ain) : <http://www.ars.rhonealpes.sante.fr/Ambrisie-Departement-de-l-A-159252.0.html>
- site de l'État dans l'Ain : <http://www.ain.gouv.fr/plan-d-actions-de-lutte-contre-l-a1480.html>
- site du Conseil départemental de l'Ain : http://www.ain.fr/cms/fint_50591/les-plant-es-invasives



LIENS

Signalement

- site de la plateforme de signalement : <http://www.signalement-ambrosie.fr/>

Connaissances

- site de l'observatoire des ambrisies : <http://www.ambrosie.info/>
- site du réseau national de surveillance aerobiologique (RNSA) : <http://www.pollens.fr/accueil.php>
- Air Rhône-Alpes : <http://www.air-rhonealpes.fr/Article/extraire/684645>
- AFEDA : <http://afeda.pagespro-orange.fr/index.htm>

Agence régionale de
santé - délégation de l'Ain
9 rue de la Grenouillère - CS 80409
01012 Bourg-en-Bresse Cedex
Tél. : 04 72 34 74 00
Mail : ars-d101@ars.sante.fr

Directeur de la publication : Gérard Perrin - directeur
départemental des territoires de l'Ain
Rédaction : DDT de l'Ain - service habitat et construction
ARS (agence régionale de santé) - délégation de l'Ain
Composition : DDT de l'Ain - unité communication

Direction départementale
des territoires de l'Ain
23 rue Bourgmayeur - CS 90410
01012 Bourg-en-Bresse Cedex
Tél. : 04 74 45 62 37
Mail : ddt@ain.gouv.fr

Fiche thématique ambrosie

Exploitation des fiches

- **En interne :**
 - diffusion sur l'intranet de la DDT,
- **En externe :**
 - présentation sur le site internet des services de l'État, Fil Info
- **Actualisation, veille réglementaire et mise à jour des contacts et liens, rédaction de nouvelles fiches.**

